

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 août 2023
Délibération N°	40
Date de la convocation	18 août 2023
Objet	7.10 DIVERS - Clôture financière d'opération - 3802-111 SETE - Résidence Ile de Thau - Installation tableaux numériques

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Ethel CAMBOULIVES
Alain COMBES,
Patricia WEBER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Christophe DESTAING-SNIATECKI (pouvoir à Mme ARTIERES)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Laure TONDON (pouvoir à M FERRANDO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230829-20230829-40-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Objet : 7.10. DIVERS - Clôture financière d'opération - 3802-111 SETE- Résidence Ile de Thau - Installation tableaux numériques

Le 29 août 2023

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la fiche financière et comptable de l'opération d'installation de tableaux numériques de la résidence Ile de Thau située à Sète,

Considérant que le prix de revient de l'opération peut être définitivement arrêté,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'arrêter définitivement le prix de revient de l'opération suivant le tableau n°1 du document annexé à la présente reprenant le montant des travaux effectués (T.C.E., lots séparés ...),

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet. Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 29/08/2023 DFI - VM

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230829-20230829-40-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023

3802-111 SETE
Résidence Ile de Thau
Installation tableaux numériques

TABLEAU N° 1

Prix de revient de l'opération

- Construction (TCE, lots séparés....)	10 796,28
TOTAL :	10 796,28

TABLEAU N° 2

Financement de l'opération

A) Financement Principal

- Prêt ARKEA	9 000,00
--------------	----------

B) <u>Affectation Fonds Propres C/10674</u>	1 796,28
---	----------

TOTAL	10 796,28
--------------	------------------

N° Prog.	SETE Résidence Ile de Thau 3802-111 Installation tableaux numériques		Conducteur :		Salvia	Type d'Opération :			
			Jean Luc DURAND		14034	GE/GR Investissement			
INVESTISSEMENT									
N°Lot	Libellé du lot	Fournisseur	Engagem. HT	Avenant HT	Engagem. TTC	Réalisat. TTC	Soldes	Prêt ARKEA	Fonds propres
3166	CO Electricité	Francelec	9 814,80		10 796,28	10 796,28	0,00		
S/TOTAL	CONSTRUCTION		9 814,80	0,00	10 796,28	10 796,28	0,00		
TOTAL DU PROGRAMME			9 814,80	0,00	10 796,28	10 796,28	0,00	9 000,00	1 796,28

Accusé de réception en préfecture
 034-273400010-20230829-20230829-40-DAF-DE
 Date de télétransmission : 30/08/2023
 Date de réception préfecture : 30/08/2023